

Questions au Feuilleton

LE BUREAU DES CONSEILLERS EN GESTION

Question n° 2586—M. Howie:

1. Du 1^{er} avril 1978 à ce jour, le Bureau des conseillers en gestion a-t-il fourni des experts-conseils à l'Agence canadienne de développement international et, le cas échéant et pour chaque année financière, a) combien, b) à quel prix?

2. Le recours au Bureau permet-il de contourner les procédures normales d'autorisation en vigueur à l'ACDI ou adoptées par le Conseil du Trésor?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Du 1^{er} avril 1978 à ce jour, le Bureau des conseillers en gestion, en exécution du mandat confié au ministère des Approvisionnements et Services quant à la prestation de services de conseillers en gestion à la demande des ministères, a fourni à l'ACDI des consultants qui ont travaillé à quinze différents projets dans cinq directions générales de l'Agence. Le tableau suivant indique le nombre de consultants qui ont travaillé pendant différents laps de temps à ces projets, ainsi que le montant payé pour leurs services:

	Année financière			
	1978-1979	1979-1980	1980-1981	(avril et mai) 1981-1982
a) Nombre de consultants	66	55	89	59
b) Montant payé	\$2,552,000	\$1,971,000	\$3,056,000	\$471,000

2. Le recours à des consultants du ou par l'entremise du Bureau des conseillers en gestion ne nécessite pas l'approbation du Conseil du Trésor. Le recours à des consultants du ou par l'entremise du Bureau des conseillers en gestion est soumis aux procédures établies à l'ACDI quant à l'approbation des services de consultants.

MEER—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À PLEIN TEMPS

Question n° 2588—M. Howie:

Le 1^{er} avril a) 1979, b) 1980, c) 1981, combien y avait-il d'employés à plein temps au ministère de l'Expansion économique régionale?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante:

- a) 1,933.
- b) 1,879.
- c) 1,945.

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À CAE ELECTRONICS LTD.

Question n° 2598—M. McKinnon:

1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce verse-t-il à CAE Electronics Ltd., dans le cadre du Programme de productivité des industries de matériel de défense, la moitié des frais de développement non recouverts et non renouvelables associés à la production des simulateurs de vol Boeing B757, Boeing B767, Airbus A-310 et Airbus A-300, qui s'élèvent à \$4,607,666 et, le cas échéant, le gouvernement sait-il si la société a trouvé des débouchés éventuels ou actuels pour ces simulateurs?

2. La société s'attend-elle à retirer une valeur quelconque de la vente future de ces produits et, le cas échéant, laquelle?

3. La société a-t-elle signé des contrats fermes de vente de ces simulateurs et, le cas échéant, avec qui?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Tel qu'indiqué dans la réponse à la question n° 2508 du 4 juin 1981, le ministère de l'Industrie et du Commerce contribue financièrement à la mise au point de simulateurs de vol. Des contributions sont versées à CAE Electronics Ltée, Montréal (Québec) et s'élèvent à \$4,607,666. Les débouchés d'exportation éventuels doivent d'abord être précisés avant que les contributions ne soient versées dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (DIPP).

2. La société s'attend à retirer 118.5 millions de dollars de la vente de ces simulateurs. De plus, il existe un marché pour ces produits dont la valeur pourrait atteindre quelque 820 millions de dollars.

3. La société a passé des contrats fermes de vente, d'une valeur totale de 53.4 millions de dollars, pour ces simulateurs avec les compagnies aériennes suivantes:

- United Airlines, É.-U.
- TOA Domestic Airlines, Japon
- Singapore International Airlines
- Lufthansa German Airlines, RFA
- Eastern Airlines, É.-U.
- British Airlines, R.-U.
- Air Canada

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE—LE NOUVEAU PUPITRE

Question n° 2599—M. Cossitt:

1. Le premier ministre a-t-il récemment acheté un bureau de travail neuf d'environ \$2,500 payé à même les fonds publics?

2. Le bureau est-il en pierre calcaire et, le cas échéant, la pierre provient-elle de la région de Cambridge (Ont.)?

3. A-t-on envisagé la possibilité d'acheter la pierre dans d'autres régions?

4. A-t-on tenu compte des importants gisements de calcaire de la circonscription de Leeds-Grenville et, le cas échéant, l'a-t-on refusé sous prétexte qu'on pourrait a) y installer un micro, b) l'enduire d'une substance nocive ou dangereuse pour les premiers ministres?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): 1. On n'a pas encore reçu le bureau. Toutefois, le prix approximatif de la pierre calcaire commandée et coupée est de \$2,500. A ce prix de base, il faut ajouter les frais de main-d'œuvre pour la finition et l'installation.

2. Oui, le bureau est en calcaire Amabel provenant de la région de Cambridge (Ontario).

3. Oui, on a fait des recherches dans toute la province pour trouver le calcaire convenant le mieux.

4. Dans toutes les éditions du Règlement annoté et formulaire de la Chambre des communes du Canada de Beauchesne, on indique clairement que: «une question, orale ou écrite, ne doit pas être ironique, emphatique, offensante ou blessante, insinuante, satirique ou ridicule... être futile, vague ou vide de sens... être hypothétique... contenir des conclusions... renfermer des imputations...» et même si les autorités de la Chambre autorisent la présentation d'une telle question, le gouvernement n'y répondra pas.